

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 44

Artikel: Un de nos faibles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prenne les enfants avec moi, car il n'y a personne ici, en ce moment, pour les garder.

Nous nous mettons en route avec la bonne petite maman et deux bébés adorablement joufflus, qu'elle voiture dans une «poussette». A la croisée du chemin qui mène aux Planches-du-Mont et du sentier des Montenaillies à la Fontaine-des-Meules, Mme Borgeaud nous fait voir, à près d'un kilomètre de distance, quelque chose qui se meut sur la colline du Chalet-de-la-Ville.

— Tenez! le voici... Et maintenant je me sauve

Un peintre eût contemplé avec amour le tableau vers lequel nous nous acheminions : deux grands bœufs à la robe claire, attelés à une charrue et se détachant vigoureusement sur le fond brun des sillons ; un laboureur jeune et alerte dirigeant l'attelage avec autant d'élégance que de souplesse ; au bout du champ, une haie aux rameaux cuivrés, puis le ciel bleu. C'était tout ; mais, dans la douce lumière de cet après-midi d'automne, cela vous prenait par sa pénétrante poésie.

En nous voyant arriver, M. Borgeaud, frère de Jules, arrêta ses bœufs et nous dévisagea d'un clair regard qui devint rieur quand nous eûmes dit ce qui nous amenait. Et très franchement :

— La lettre au *Conteur*? C'est de mon frère, en effet... Il a le temps d'écrire, lui, vous comprenez, il n'est pas marié...

— Et l'historiette du Bouc lui a vraiment attiré quelques brocards?

— Oui, monsieur, deux ou trois de ses amis se sont mis à le couillonner un peu.

— Alors il lui faut une indemnité? Et la plus forte sera la bienvenue, comme il le dit dans sa lettre?

— Cela, répond notre interlocuteur, en riant aux éclats, c'est seulement pour la rigolade.

Sur cette déclaration, nous prenons congé du gai laboureur, en attendant de faire la connaissance de M. Jules, ou tout au moins de son nez.

Ainsi, nous pouvions nous rassurer. Nous n'allions pas avoir un procès sur les bras, comme certains romanciers ignorant que le nom de tel de leurs personnages était porté par de braves gens en chair et en os. Toutefois, les lettres demeurant, nous avons tenu à soumettre celle de M. Jules à un juriste en renom, et voici ce qu'il nous a dit :

« Votre homme au nez en pive s'appelle Jacques et votre correspondant Jules. Ce dernier n'est donc pas visé et ne saurait prétendre à des dommages-intérêts. Eussiez-vous, au reste, employé le nom de Jules la Pive, que vous ne lui devriez pas un sou ; car dire d'un homme qu'il a le nez un peu fort, ce n'est ni l'injurier, ni le vouer au mépris de ses semblables : jamais grand nez ne dépara beau visage. »

Fort de notre droit, nous pourrions ainsi envoyer poliment notre correspondant se promener, mais le ton de sa lettre, autant que les impressions remportées de notre promenade, nous donne à croire qu'il est, comme son frère, un bon Vaudois aimant à rire ; aussi lui offrons-nous de grand cœur de partager, quand il lui plaira, une bouteille qui, sans trop nous vanter, ne sera pas du vin de pives. V. F.

P.-S. — Depuis que ces lignes sont écrites, notre correspondant est venu nous présenter son appendice nasal. Vraiment, il le calomniait. C'est un bon diable de nez, ni gros ni petit, qu'on ne saurait comparer à une pomme de terre et encore moins à une pive. Ceux donc qui se permettent d'appeler « Jacques-la Pive » son possesseur, font preuve non

seulement d'une rare impolitesse, mais encore d'un manque absolu du sens de l'observation.

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Un grand philosophe religieux du XIX^e siècle. Pierre Leroux, par Paul Stapfer. — Ames cévenoles. Roman, par J. Hudry-Menos. (Sixième partie). — Marguerite d'Autriche et l'église de Brou, par Fanny Byse. (Seconde et dernière partie). — L'âme d'un peuple, par Albert Schinz. — Jean-Jacques Rousseau jugé par Grétry, par Hippolyte Buffenoir. — Pitié de femme. Roman, par Manuel Gouzy. (Quatrième partie). — Le diable et le satanique dans les littératures européennes, par Michel Delines. (Seconde partie). — Chroniques parisiennes, allemande, anglaise, russe, suisse, scientifique et politique — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :
Place de la Louve, 1, Lausanne.

Lé caïons de l'eincoura.

On curé dau canton dé Fribo avai dou bios caïons, ion que l'avai zu lo rdzetz, po cein que l'avai failu lai copa la tiuva et l'autro que veniai prau sù dé Savoie, rappô que l'avai lo tiu tot nâ.

Onna né lè dzouvenès dzeins, po fère onna farce, aovrirant lo boiton et lè dou caïons foti-rant lo camp pé lè tsamps. Mariette, la serveinta, et monsu lo curé se mirant à lè rapertsi. Mâ on ne vellâ pas onne istièrre et apri avai cora la maiti dé la né. lè dou l'arrevant à l'oto sein avai rein vu. Lo curé, tot motset, fa à la serveinta :

— Mariette, Mariette, ai-vo lo Tiu-nâ?

— Et vo, monsu lo curé, ai-vo la Tiuva-co-païè?

DJAN-DANIET.

Quel morceau !

Conversation saisie au passage devant le grand portail de la Cathédrale, enfin dégagé des échafaudages qui le masquaient.

— Ma foi, mossieu, c'est bien beau ! Y en a-t-y du monde autou de cette porte. Regardez-voi tous ces petits bout-d'hommes dans ces nichettes. C'est comme à l'arche de Noë ; y a de tout.

— En effet, c'est un bien beau travail.

— Alo, dites-moi, mossieu, — vous êtes de Lausanne, bien sù? — est-y vrai qu'on veut aussi remettre un autre clocher su la Cathédrale?

— Sans doute. Et ce ne sera pas une petite affaire. La nouvelle flèche sera en bronze massif. On a conservé pour cela les canons endommagés lors de l'incendie de l'arsenal de Morges.

— Tonnerre!... une flèche toute en canons ! Ce sera rude beau... Alo, sera-t-elle tout d'une pièce?

— Tout d'une pièce ! le moule est aux ateliers de M. Duvillard, au Vallon.

— Ouai?... Croyez-vous qu'y aurait moyen de le voi?

— Certainement.

— Eh bien, mossieu, y n'est pas dit que je n'y aille pas avant de me rentourner... Tonnerre, quand même, quel morceau ça fera !!

Fête des vigneron. — Voici, tel qu'il a été arrêté, l'horaire de la Fête des vigneron de 1905. Vendredi 4 et samedi 5 août, représentations. Dimanche 6, repos, concerts et fête vénitienne. Lundi 7 et mardi 8, représentations. Mercredi 9, repos. Jeudi 10 et vendredi 11, représentations.

Le recrutement des figurants marche à souhait. Deux solistes sont engagés déjà, M. et Mme Troyon-Blessi, comme grand-prêtre de Bacchus (ténor) et prêtresse de Palès (soprano).

M. Placide Currat chantera le *Ranz des vaches*, qui lui valut déjà un inoubliable succès à la fête de 1889.

Pensée. — Les beaux parleurs ressemblent aux fausses médailles : quelques jours d'usage en font disparaître tout le brillant.

Deux avis. — « Terrains à bâtir de grands différents ainsi que les prix dont un très grand en un mas, eau sur la propriété.

» S'adr., etc. »

« On demande chez Louis P^{re}, à B^{re}, un vacher pour soigner et traire six vaches et une bonne domestique à la même adresse. »

Un de nos faibles.

Chez nous, c'est intéresser tout le monde de parler sociétés de chant ou instrumentale. Qui donc ne fait partie, sinon comme exécutant, du moins à titre de membre honoraire ou passif, de quelque société de ce genre?

L'observateur est rapidement frappé de la disproportion énorme qui existe parfois entre le degré moyen de culture musicale et le pullulement des sociétés chorales et instrumentales.

C'est ainsi que commence un article publié dans la *Semaine littéraire* du 22 courant. Cet article a pour titre, « Sociétés musicales », pour auteur, C. Sharp.

A défaut d'une reproduction intégrale du dit article, qui ne nous est pas permise, en voici quelques extraits intéressants, dans lesquels, il faut le reconnaître, il y a bien du vrai.

M. C. Sharp constate tout d'abord les grandes difficultés qu'il y a, dans nos villes suisses, particulièrement, à créer et à entretenir des « chœurs mixtes ». Et ce sont des difficultés de recrutement, plus encore que des difficultés financières. On trouve toujours bonne volonté et fidélité du côté des dames ; il n'en est pas du tout de même du côté des messieurs.

Le grand obstacle, il faut bien le dire, c'est le chœur d'hommes. Le chœur d'hommes fait au chœur mixte une concurrence mortelle ; il absorbe tout ce qui, dans une localité, serait susceptible de fournir au chœur mixte ses meilleurs éléments.

Ici, M. Sharp énumère les diverses raisons, futiles, presque toujours, qui détournent les hommes des sociétés de « chœur mixte ».

Seuls, pourtant, les chœurs mixtes pourraient prétendre à exercer une influence éducatrice et bienfaisante sur le développement artistique du pays... Le chœur mixte est en effet lui-même un fruit de la culture artistique et présuppose l'existence d'un noyau de gens déjà suffisamment cultivés pour s'intéresser à un art supérieur.

M. Sharp continue :

En abordant les harmonies, les fanfares, les chœurs d'hommes, nous quittons le domaine de la musique pour entrer dans un ordre de considérations qui n'ont avec l'art que les rapports les plus lointains.

Le premier objet d'un corps de musique est d'avoir un uniforme ; le second est d'obtenir une subvention municipale qui lui donne une situation officielle et assure sa participation aux grandes cérémonies civiques ; le troisième est de prendre part à des concours.

Selon M. Sharp, le but le plus clair des concours est d'apprendre à ceux qui y participent, la géographie, en les faisant voyager à prix réduits.

Suivons :

Qu'une musique militaire soit indispensable dans toute agglomération de quelque importance, pour rehausser l'éclat des cortèges, cérémonies et grandes manifestations en plein air, nul n'en disconvient ; mais lorsque dans une même ville exis-

tent côte à côte trois, quatre, six corps de musique rivaux il est bien permis de signaler le fait comme un abus.

L'article de M. Sharp se termine par les considérations suivantes, que nous résumons :

... Les pays où l'orphéonisme est le plus développé sont les plus retardataires au point de vue artistique. Le danger de l'orphéonisme est en effet d'entretenir certains besoins inférieurs trop aisément satisfaits. Il se suffit à lui-même... Les directeurs de musique savent parfaitement qu'il est inutile de tenter quoi que ce soit d'artistique, de sérieux, de beau, pendant l'hiver qui précède une grande fête de chant. Toutes les préoccupations de la nation, toutes ses forces vives sont absorbées par la préparation stérile des concours...

Y a-t-il vraiment lieu de s'étonner si les vrais artistes ne voient pas d'un très bon œil le développement de l'orphéonisme tant choral qu'instrumental ?

On medze-soupâ.

On païsan qu'avai affère à Mollondin et que veniâi du liein, arrevè tzi dâi brâve dzein à l'hâura dè midzo, et tràovè la fenna que veniâi justameint de vouedi sa marmitâ dè soupa dein la soupière.

— Quand on vint du trâi hâurè liein, que lâi dit la fenna, on ramassè la fam : vo faut medzi onn'assiètà dè soupa.

— Ma fâi, n'è pas dè refus, que lâi repond l'autro, ca, po derè la vretâ, i'è prau fauta de mè raccamppli on bocoon.

Et noutron gaillâ se chîtè et vouedè d'aratze pi duè z'assiètà que rasâvant et que l'é-pais fasâi 'na bougne au mâitein.

Io la fenna sè peinsè que n'a pas fauta dè lâi roffi, et vaut eimportâ la soupière.

Mâ l'autro n'avai pas fini.

— Arrètâ ! que lâi fâ bounameint ; quand ie su à medzi la soupa, ne botzo pas que n'ausso mon compto.

Le bon gardien. — Mme Z. se précipite, la nuit dernière, dans la chambre de sa domestique :

— Rosalie, j'ai entendu des bruits inquiétants devant la porte ; allez vite réveiller Azor dans sa niche !

Impardonnable. — Un chasseur qui rentre ordinairement bredouille, à sa cuisinière :

— Vous avez laissé brûler ce lièvre !... malheureuse !... Un lièvre sur lequel je tirais depuis trois ans !

Deux soirées exceptionnelles. — Nous recommandons très chaudement à tous nos lecteurs les deux représentations que notre excellente société littéraire et artistique, *La Muse*, donnera, au théâtre, mardi et mercredi prochains.

Au programme : **Lucifer**, drame philosophique en 4 actes, le chef-d'œuvre de Enrico Butty.

Cette pièce claire, logique, sincère, douloureuse, d'une puissance dramatique intense, est une des œuvres les plus remarquables du théâtre italien contemporain.

Les arguments en faveur de la science et de la religion s'y opposent avec sincérité. Le protagoniste de « Lucifer » est un abbé défrôqué.

Le spectacle commencera par *l'Epidémie*, un acte spirituel et amusant de Octave Mirbeau, le célèbre auteur de « Les Affaires sont les Affaires ».

Fidèle souvenir et vieux papiers.

T^{me}, cant. de Berne, le 25 octobre 1904.

A la Rédaction du *Conteur vaudois*,
à Lausanne.

Messieurs les rédacteurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la copie textuelle d'une lettre de bourgeoisie que je viens de découvrir dans nos archives. L'original est

écrit sur parchemin et muni du sceau du seigneur baillif. Je suis votre abonné depuis 1890. Le *Conteur* est resté le seul lien qui me réunit au canton de Vaud, où j'ai passé les deux dernières années de mon enfance. C'est pourquoi j'ai eu souvent le désir de faire quelque chose pour votre journal ; je fus très heureux de découvrir la pièce susmentionnée. Si cette copie ne vous agréé pas, mettez-la hardiment au panier ; je serai content quand même.

Agréez, Messieurs les rédacteurs, l'assurance de ma considération distinguée. E. S.

COPIE

Lettre de Bourgeoisie

en faveur du Sieur M^{me} T^{me}, de T^{me}, a lui accordée par l'honorable commune de M^{me}.

Du 13^e aoust 1778.

L'an mille sept cent septante-huit, et le treizième aoust, l'honorable commune de M^{me}, au Bailliage de Grandson, sous l'obéissance de LL. EE. nos Souverains Seigneurs des deux illustres Etats de Berne, et de Fribourg, étant assemblée, dans leur Maison communale, pour vacquer à leurs affaires ; par devant laquelle commune s'est présenté l'honnête M^{me} T^{me} de T^{me}, Bailliage de Traxelwald, canton dudit Berne, assisté du Sr. C. S^{me} de Schwarzenegg (Schwarzenegg ?), meunier, demeurant à B^{me}, son heritier institué ; lequel a représenté à cette honorable commune s'il serait de son bon vouloir de le recevoir et admettre au rang et nombre de leurs Bourgeois et Communiers. Ce qui auroit été mis en délibération et après diverses réflexions, et considérations en tels faits requis, et nécessaires, les Sieurs Communiers ont dit, et déclarés d'une voix unanime (à l'exception de C. J^{me}, qui a bû et profité des vins) qu'ils ont reçu, admis, incorporé, agrégé, comme par les présentes, ils reçoivent, admettent, incorporent et aggrègent ledit M. T^{me} pour être du nombre de leurs Bourgeois et Communiers. En sorte que venant à s'établir et habiter dans le lieu, il pourra jouir et bénéficier de tous les droits, avantages, privilèges et libertés auxquelles sont habillés, et ont de coutumes de jouir et profiter tous les autres Bourgeois et Communiers, en se conformant aux Lois et Ordonnances de nos Souverains Seigneurs, comme aux plus Statuts, Règlements etc., justes et équitables de ladite commune ; En supportant les Charges et Rudes, auxquels sont adstreints tous les autres Bourgeois et Communiers. La présente et perpétuelle réception et association de Bourgeois et Communiers ayant été faite et conclue pour ledit T^{me}, et les siens à naître tant seulement, et non pour les Enfants qu'il pourroit avoir actuellement, soit les siens nés ; Et cela pour, et moyennant la somme de *Trois Louis D'or neufs*, soit cent et vingt Florins, argent au cours de Berne, outre quinze pots de vin bûs à la stipulation du présent acte ; le tout payé comptant, dont quitte à perpétuité, sous la réserve des droits seigneuriaux et ceux d'autrui. Et pour plus grande sûreté dedit honorable Commune, ledit Sr. C. S^{me}, étant nanty en sa qualité susdite d'heritier, des Papiers et Titres dudit T^{me}, qu'il remettra en originaux à ladite Commune en attendant qu'il leur fournisse bonne et suffisante caution, lorsqu'il sera obligé de retirer lesdits Titres et Papiers puisqu'ils lui sont nécessaire pour retirer le montant d'iceux à T^{me}, après quoy ils seront derechef déposés entre les mains de la Commune dudit M^{me} (et alors ladite caution sera dégagée de son cautionnement) où ils resteront jusqu'au décès dudit T^{me}, soit les capitaux d'iceux ; à quel époque ils seront rendus audit S^{me}. Ainsi passé dans ladite assemblée de Commune, audit M., sous dûes et réciproques obligations de biens et autres clauses et adstrictions en pareil cas d'usages, réquises ;

en présence des Sieurs J. R^{me} de P^{me} et J. A^{me}, demeurant audit M^{me}, témoins.

(Signé) S. C^{me}, notaire.

Laudé par nous le Baillif de Grandson au nom de L. L. E. E. sous les réserves ordinaires ; à Grandson, sous notre Sceau ordinaire. Le 19^e Aout 1778.

[L. S.]

THÉÂTRE. — La seconde représentation de *Oiseaux de passage*, de Donnay et Descaves, jeudi, eut le succès de la première. A cela, rien d'étonnant : la pièce est intéressante, bien écrite, l'interprétation est fort bonne et la mise en scène des plus soignées. Demain, dimanche, spectacle de choix. Pas de mélo. **Sapho**, pièce dramatique en 5 actes de A. Daudet ; *L'Anglais tel qu'on le parle*, vaudeville en 1 acte de T. Bernard.

C'est pourtant mal fait ! — Entendu, l'autre jour, dans le tram, en sortant de l'Exposition de peinture :

On parlait des « Taches de soleil », de « Guillaume-Tell », du « Jeune homme reluqué par les femmes », du « Silence à la montagne », de la « Toilette », etc..., etc.

Quelqu'un explique que les peintres ont reproduit de vrais personnages, vivants, qui ont posé comme modèles.

Une jeune femme, dans le coin, fait alors cette réflexion :

— Tielle colère y doivent pourtant avoi, ceux qui ont posé, quand y se voient dessinés comme ça !

La fondue du bailli.

Voici, extraite des papiers du bailli de Moudon, une recette pour faire la fondue au fromage. Nous entrons justement dans la saison des fondues.

« Pesez le nombre d'œufs d'après le nombre » présumé des convives. Prenez ensuite un » morceau de bon fromage de Gruyère pesant » le tiers et un morceau de beurre pesant le » sixième du poids des œufs.

« Cassez et battez bien les œufs dans une » casserole, puis mettez-y le beurre et le fro- » mage râpé ou émincé.

« Placez la casserole sur un fourneau bien » allumé, et tournez avec une spatule jusqu'à » ce que le mélange soit convenablement » épaissi et mollet ; mettez-y un peu ou point » de sel, suivant que le fromage sera plus ou » moins vieux, et une forte portion de poivre, » qui est un des caractères positifs de ce mets » antique ; servez sur un plat légèrement » échauffé ; faites apporter le meilleur vin, » qu'on boira rondement : et on verra mer- » veille. »

Mesdames, si vous voulez retenir vos maris au logis, préparez-leur la fondue du bailli. Le moyen est infaillible, dit-on. Mais n'oubliez pas le meilleur vin ; sans cela...

Il y a en ce moment, au *Kursaal*, un spectacle vraiment remarquable ; de longtemps, sans doute, nous n'en reverrons de pareil à Lausanne. *Diana*, ballet-divertissement en trois tableaux, est monté avec un soin tout particulier : richesse de costumes, richesse de décors, éclairages spéciaux et, ce qui est mieux encore, deux artistes de la *Scala*, de Milan. Il y a foule chaque soir.

Aux sociétés d'amateurs. — Pour paraître prochainement, **Le mariage de Jean-Pierre**, saynète vaudoise en un acte, par Pierre d'Antan.

S'adresser, par carte postale, au bureau du *Conteur vaudois*, à Lausanne, rue Centrale, 6.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guillaud-Howard.